

N/REF : 5/08/2025 10H43 C:003808 I:14517
V/REF : AC/C25477
V/Email reçu le Mardi 05/08/2025 a 10H43

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CCA
IMMEUBLE : LE BOIS - CCA
7-35, AVENUE DU BOIS
.
56460 VAL D'OUST

Rennes, le 09 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-001
LOCALISATION : AVENUE 29 BOIS - M. DESAIZE 06 36 37 89 55
LOGEMENT N° 015349, PORTE N°29, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : ABATTANT PLASTIQUE DOUBLE WC
Donneur d'ordre : Mme A LE HELLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 08/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE D'UN ABATTANT WC
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 08/08/25 a 14H25 Mme A LE HELLO

0508: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL068-FP.Abattant WC double yc détart.	2	42,00	42,00
TOTAL H.T.				42,00
T.V.A. a 10,00%				4,20
TOTAL T.T.C.En EURO				46,20

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.